

Compte-rendu du comité régional DFCI, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 21 janvier 2026

La troisième réunion du comité régional DFCI, émanation de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est tenue à l'Entente Valabre le 21 janvier 2026 sous la co-présidence de Monsieur DELMON, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, représentant Monsieur WITKOWSKI, Préfet de région, et de Madame POLLET, Directrice générale adjointe, DGA Aménagement du Territoire et Développement Durable représentant Monsieur MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Etaient également présents Monsieur MEVELEC, Directeur adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et Madame VERRIER, Directrice adjointe de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

La liste des participants à cette réunion figure en annexe 1.

Les intervenants, par ordre de prise de parole, étaient :

- M. Jean-Marc BEDOGNI, Directeur général de l'Entente Valabre ;
- M. Romain DELMON, Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;
- Mme. Géraldine POLLET, Directrice générale adjointe, DGA Aménagement du Territoire et Développement Durable de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur ;
- Mme. Isabelle BERTRAND, chargée de mission DFCI de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du Ministère en charge de la forêt ;
- Mme. Coline LIMBARDET, adjointe au service forêt bois et référente régionale DFCI de la DRAAF ;
- M. Frédéric SARRET, du service eau, forêt et espaces naturels de la DDT de la Drôme ;
- Mme Florence BARTHELEMY, Directrice déléguée de l'Agence DFCI Midi-Méditerranée de l'ONF ;
- M. Rémi SAVAZZI, Directeur du Pôle national DFCI de l'ONF ;
- Mme. Julie MARITON, chargée de mission DFCI et post-incendie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Mme. Sandrine CANAS, chargée de mission de la DPFM ;
- Mme. Delphine PICOT, Cheffe de l'unité Risques Majeurs de la DREAL ;
- Mme. Elsa BARDI ASSANTE, Cheffe de Service Forêt Natura 2000 de la Région Sud ;
- M. Camille LERDA, technicien forestier du groupement risques naturels et feux de forêt au SDIS13 ;
- M. Olivier PORRE, technicien responsable adjoint du pôle environnement – service forêt de la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez.

ORDRE DU JOUR :

Mot d'accueil par l'Entente Valabre et discours introductifs des co-présidents, M. DELMON, représentant le préfet, et Mme. POLLET, représentant le président de Région.

A. Actualités en matière de prévention et défense contre les incendies

- Actualités nationales – *Ministère en charge de la forêt*
- Obligations légales de Débroussaillage :
 - Nouveaux arrêtés : état des lieux et suites ? – *DRAAF*
 - Présentation de l'outil « OLD50 » de cartographie des OLD ponctuelles – *DDT de la Drôme*
- Point d'information sur la restructuration de l'Agence DFCI de l'ONF et bilan des feux 2025 en Région Provence-Alpes-Côte D'azur – *Agence DFCI de l'ONF*

B. Bilan des actions 2025 du Comité :

- Présentation des travaux des groupes de travail biodiversité/paysage/DFCI – *Région Provence-Alpes-Côte d'azur et DRAAF*
- Bilan des financements "prévention incendie" 2025 – *DRAAF, DREAL, DPFM et Région Provence-Alpes-Côte d'azur*

C. Proposition de nouvelles actions 2026 à soumettre au Comité :

- Projet de livrable "Qui finance quoi pour la prévention incendie en Provence-Alpes-Côte d'azur ?" – *Région Provence-Alpes-Côte d'azur et DRAAF*
- Stratégie DFCI à l'échelle des massifs :
 - Présentation des méthodes « compartimentation » et « polygones » appliquées dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var – *Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (83) et SDIS13*
 - Proposition de lancement d'un groupe de travail « Stratégie DFCI » – *Région Provence-Alpes-Côte d'azur et DRAAF*

Conclusion par les co-présidents

RELEVÉ DE DÉCISIONS :

Pour 2026 ont été actés lors de ce Comité régional DFCI :

- La **poursuite des travaux des GT1 "biodiversité et paysage dans les stratégies DFCI" et GT2 "prescriptions biodiversité et paysage dans les travaux DFCI"** jusqu'à finalisation des livrables prioritaires identifiés en 2025, à savoir :
 - o Pour le GT1 : le guide pour la prise en compte de la biodiversité et du paysage dans l'élaboration d'un plan de massif
 - o Pour le GT2 :
 - Les exemples de clauses biodiversité ou paysage pour les cahiers des charges travaux ;
 - Le montage d'une formation à destination des entreprises de travaux, FORSAP et maîtres d'œuvres
- Suite à cela se posera la question de l'évolution de ces groupes de travail : problématiques traitées, nouvelles priorités...
- NB : a été soulevée la question de la formation des bureaux d'études à la conciliation des enjeux biodiversité, paysage et DFCI, pour les études « plan de massif » ou les prescriptions de travaux.
- La **diffusion d'un livrable "Qui finance quoi pour la prévention incendie en Provence-Alpes-Côte d'azur ?"** courant 2026 après consultation préalable des DDT(M) (en cours), des préfetures et des Conseils départementaux.
 - Le **lancement d'un groupe de travail sur la stratégie DFCI à l'échelle des massifs**, afin de répondre aux questionnements remontés par les acteurs régionaux et de contribuer à l'écriture d'une instruction technique nationale devant préciser la définition des plans de massifs DFCI rendus obligatoire par la Loi de 2023.

En complément, nous vous proposons de répondre à ce questionnaire (5 min max), anonyme, afin que nous ayons votre retour sur ce Comité DFCI et que nous puissions répondre au mieux à vos besoins par la suite : <https://framaforms.org/vos-retours-sur-le-comite-regional-dfci-du-21-janvier-2026-1769598647>

DISCOURS INTRODUCTIFS :

- **M. Bedogni, Directeur général de l'Entente Valabre**

M. Bedogni, dans son mot d'accueil, a rappelé l'historique de l'Entente Valabre, l'évolution de son statut juridique, de ses missions et de son organisation. Cette intervention de M. le Directeur général a souligné le fait que prévention et lutte sont indissociables et qu'il est fondamental de travailler en coopération : c'est l'ADN de l'Entente Valabre mais aussi le sens de ce Comité régional DFCI.

- **M. Delmon, SGZDS, co-président**

M. Delmon a, dans son discours introductif, re-situé ce Comité dans son historique, en rappelant qu'il émane de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) et qu'il a été créé en mai 2022. M. le Secrétaire général a également mis en avant la vocation de ce Comité : être un lieu d'échanges et de concertation entre les acteurs du territoire, sur les questions de prévention des risques d'incendie de forêt, pour formuler des propositions et faire évoluer la stratégie et les pratiques régionales.

- **Mme. Pollet, DGA Région, co-présidente, représentant M. De Canson**

Mme. Pollet a demandé à l'assistance d'excuser M. De Canson, pour son absence et salué la participation en visioconférence d'Isabelle BERTRAND Chargée de mission DFCI du ministère en charge de la forêt, ainsi que l'élargissement de ce Comité Régional DFCI à l'ensemble des maîtres d'ouvrage DFCI de la région. Elle a également mis en avant la présence en visioconférence de la DRAAF et de la Région Occitanie, qui viennent de créer un comité Régional DFCI sur le modèle de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mme. Pollet a souligné que la Région Provence-Alpes-Côte d'azur reste très volontariste sur le sujet de la gestion et de la prévention du risque incendie en citant le plan « Guerre du feu » et en faisant le lien avec la COP régionale pour la transition écologique et l'adaptation au changement climatique. Mme. La Directrice a conclu en mentionnant les turbulences budgétaires traversées : des baisses de budget en 2025 aux incertitudes pour 2026.

PRESENTATIONS ET ECHANGES :

A. Actualités en matière de prévention et défense contre les incendies

- Actualités nationales – Ministère en charge de la forêt

Se reporter au diaporama présenté en séance par Mme. Isabelle BERTRAND (slides 4 à 11).

Mme. Bertrand a dressé le tableau d'une année 2025 assez mouvementée à l'international pour le sujet incendie : elle a rappelé les incendies qu'ont connu le Canada, l'Asie, l'Australie, l'Amérique du Sud, mais aussi les zones du Nord de l'Europe qui ont subi un printemps peu humide. Les pays de Méditerranée n'ont pas non plus été épargnés (Espagne, Chypre). Mme. Bertrand évoque diverses initiatives internationales faisant écho à la stratégie française de prévention des incendies : le lancement du Fire Up de la FAO (90 pays), l'adoption de chartes avec la présidence Canada du G7, des travaux de l'UICN et la décision de la COP 30 ou encore l'AG des Nations Unies pour l'environnement.

Chypre a pris la présidence du Conseil l'UE au 1er janvier 2026 et a porté au cœur de sa politique le sujet des incendies. Aussi, il est attendu pour 2026 une activité internationale assez importante sur la thématique avec potentiellement des textes réglementaires en complément de ce qui existe déjà.

Mme. Bertrand est ensuite revenue sur la stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies dont elle a présenté les trois objectifs majeurs. Elle a souligné à cette occasion l'enjeu de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une vision partagée de la politique publique de prévention des incendies. A ce titre, ce comité régional est un exemple à suivre, inspirant aujourd'hui l'Occitanie. L'extension de la zone de compétence de la DPFM a aussi été citée comme allant en ce sens.

Rappel des trois objectifs majeurs de la stratégie nationale et liens avec divers sujets d'actualité :

1. Éviter l'éclosion par une gestion des résiliente des territoires

Mme. Bertrand a fait le lien avec l'audience du contentieux national sur l'arrêté interministériel OLD/espèces protégées, qui a eu lieu le 09 janvier 2026 et dont la conclusion est attendue pour la fin du mois.

2. Réduire les surfaces brûlées

A été évoqué le fait que la région PACA proposera au Comité de travailler à une réflexion sur les plans de massif en lien avec le MAASA. Ont également été présentés les groupes de travail (GT) lancés au niveau national sur deux thématiques :

- La cartographie des équipements DFCI et desserte,
- Les servitudes.

3. Limiter les conséquences humaines, environnementales et économiques

Mme. Bertrand a rappelé que la campagne de communication sur les OLD a été lancée en ce mois de janvier 2026.

- Obligations Légales de Débroussaillage :

- **Nouveaux arrêtés : état des lieux et suites ?** – *DRAAF Provence-Alpes-Côte d'azur*

Se reporter au diaporama présenté en séance par Mme. Coline LIMBARDET (slides 12 à 18).

La loi du 10 juillet 2023 a conduit à réviser tous les arrêtés OLD : les OLD ont donc été un sujet majeur pour l'année 2025. Mme. LIMBARDET a rappelé qu'à l'origine de cette révision on retrouve l'arrêté interministériel du 29 mars 2024 pris pour l'application de l'article 19 de la Loi concernant notamment la conciliation des OLD avec les enjeux faune et flore.

En PACA, une harmonisation des arrêtés préfectoraux a été permise par un travail inter-régional sur une maquette d'arrêté OLD. Pour autant, des adaptations ont été faites en fonction des enjeux locaux, notamment sur les espèces protégées : certaines divergences peuvent exister entre les départements (voir tableau concernant les modalités de prise en compte de la biodiversité).

Résultat de la démarche : tous les arrêtés sont pris et s'appliquent aujourd'hui.

A été présenté l'état des lieux des recours et suites : en PACA, on compte 4 recours gracieux d'ENEDIS (04, 05, 13, 84), 2 recours gracieux de la LPO (13, 83) et un unique recours gracieux du collectif anti nuisances environnement (13). Au niveau zonal, cela s'ajoute aux 9 recours gracieux d'ENEDIS en Occitanie et au recours gracieux d'EDF en Corse.

- **Présentation de l'outil « OLD50 » de cartographie des OLD ponctuelles** – *DDT de la Drôme*

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Frédéric SARRET (slides 19 à 34).

M. Frédéric SARRET (DDT de la Drôme) a expliqué que la production de l'outil cartographique « OLD50m » est le fruit d'un travail de 3 ans. L'outil se fonde sur le contexte réglementaire dont les 5 règles principales issues sur Code forestier sont présentées en séance. Avec l'application de ces règles, les résultats cartographiques sont obtenus pour les OLD ponctuelles grâce à cet outil.

M. Sarret a précisé que la cartographie produite par l'outil OLD50m est dite « indicative » car certaines données ne sont pas intégrées au calcul. C'est le cas par exemple des sites SEVESO, des PPRIF, des enjeux linéaires (routes, voies ferrées, lignes électriques).

M. SARRET a précisé que l'outil affiche *in fine* un résultat qui ne se préoccupe pas de la qualité des terrains. Aussi, il peut très bien afficher des zones agricoles autour d'un bâti à débroussailler. Pour autant, il ne peut y avoir quelque fois, aucun travaux d'OLD à réaliser.

M. SARRET a rappelé que l'outil « OLD50 » est gratuit et à accessible par tous : <https://gitlab-forge.din.developpement-durable.gouv.fr/pub/dd/ddt-26-public/old50m> et a mentionné divers développements de cet outil prévus sur les territoires :

- Données calculées sur les départements de l'Occitanie par la Région Occitanie (OpenIg),
- Données calculées par le CRIGE PACA,
- Données calculées par plusieurs DDT(M),
- Déploiement sur Internet par la DDT 26 ou la DDTM 34 (l'Hérault a été plus loin avec la visibilité de la surface à débroussailler sur sa parcelle et celles des voisins).

Par ailleurs, l'IGN est missionné par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire pour un déploiement national avant l'été 2026. Il s'agit dans un premier temps d'obtenir une cartographie des enjeux surfaciques à partir des données existantes à l'échelle nationale mais l'objectif est ensuite d'y associer au moins les modules permettant de faire figurer les OLD linéaires (cela nécessitera sans doute des enrichissements de données et de nouvelles sources de financements).

Un groupe de travail du Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG) est à venir pour définir un standard de calcul des OLD.

Sont prévues des intégrations des résultats de l'outil dans le volet cartographique des Plans (Inter) communaux de débroussaillage, ou encore dans les supports de campagnes d'informations et de contrôles des OLD par exemple.

Suite à ces présentations :

Question de Mme Cécile ALLEMAND, Chargée de mission financements extérieurs au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, en visioconférence : Est-ce que les antennes relais sont prises en compte dans ces cartographies ?

Réponse de M. SARRET (DDT de la Drôme) : A priori non car il est fort possible que la donnée géographique ne soit pas dans la BD TOPO, et donc non prise en compte par le calcul des OLD. Néanmoins, il est possible de les ajouter comme cela a été fait avec les éoliennes qui ont été récupérées à partir des fichiers nationaux de recensement de la donnée éolienne.

Question de Mme Géraldine POLLET, DGA Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Maintenant que les arrêtés OLD sont pris, qu'existe-t-il pour l'information, la formation, des particuliers notamment ?

Réponse de Mme Coline LIMBARDET, référente DFCI pour la DRAAF : C'est un sujet bien pris en compte par les DDT(M) qui travaillent actuellement avec leurs partenaires à la diffusion et à la vulgarisation de leurs nouveaux arrêtés : rédactions de livrets avec des illustrations pédagogiques, mobilisation de la MIG DFCI de l'ONF (ex : accompagnement des communes, organisation de réunions publiques), de la convention nationale FNCOFOR (mesures d'accompagnement des communes).

Intervention de M. Grégory CORNILLAC, directeur adjoint des Communes forestières : M. CORNILLAC présente quelques résultats de la mise en œuvre de la convention nationale FNCOFOR/Etat en Provence -Alpes-Côte d'azur : 11 réunions départementales avec les élus en 2025, un développement d'une cellule d'information avec les DDT et l'ONF DFCI, un travail sur une mallette OLD à l'attention des élus pour diffusion rapide après les élections municipales. M. CORNILLAC introduit également ce qui sera mis en place via le programme européen Marittimo dont les COFOR sont lauréats : organisation de 14 webinaires pour les élus et les agents municipaux des départements du 06 et du 83.

Mme. POLLET pose également la question de l'horizon auquel sera disponible l'outil OLD50 en Provence -Alpes-Côte d'azur.

Mme. LIMBARDET cite l'objectif du Ministère d'une diffusion d'une carte nationale des OLD ponctuelles en milieu d'année 2026.

M. CORNILLAC précise que l'URCOFOR poursuit aussi son travail sur la cartographie des OLD. Il souligne la vigilance à avoir quant à la notion de cartographie « indicative » car il y a quelques fois des précisions à fournir. Une diffusion libre et sans pédagogie spécifique pourrait être mal utilisée. Parfois, il est nécessaire de fournir des cartographies plus précises et approfondir certains points quand il y a des difficultés d'applications (exemple avec les PPRIF).

M. Théo IZARD, géomaticien pour les Communes forestières, précise la vocation des outils cartographiques développés par les COFOR, moins précis sur les superpositions et responsabilités que l'outil OLD50m, mais qui répondent à un objectif d'information des communes sur la quantification des enjeux vis-à-vis des OLD et la mise en place d'un plan communal de débroussaillage. Leur outil peut prendre en compte les PPRIF et les linéaires quand la donnée existe.

M. SARRET précise qu'il est important d'accompagner les acteurs à la prise en main des cartographies. La Drôme travaille par exemple à un guide, mais aussi au recrutement d'animateurs débroussaillage pour le suivi et l'application des OLD. L'enjeu est celui d'une accessibilité facile aux informations sur les OLD, d'où l'intérêt de diversifier les supports de communication.

M. Philippe LAMINE, Sous-Directeur de la Forêt au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, fait part à nouveau des difficultés posées par l'évolution de la loi « incendie » de 2023, qui a fait primer les OLD ponctuelles sur les OLD des enjeux linéaires : cela crée des difficultés d'application sur le terrain pour avoir des voies ouvertes à la circulation conformes aux OLD (car les particuliers ne réalisent pas leurs OLD).

Dans les faits, cela coûte plus cher au Département des Bouches-du-Rhône de faire une étude pour savoir où intervenir que de réaliser les travaux de débroussaillage. Aussi, le Département continue de faire les 20 mètres d'OLD sur tout le linéaire de ses routes, sachant très bien que cela pourra lui être reproché au vu de la Loi. M. LAMINE exprime un besoin de revenir sur cette disposition législative.

Mme. Isabelle BERTRAND, du Ministère en charge de la forêt, confirme avoir pris note de cette remarque.

- Point d'information sur la restructuration de l'Agence DFCI de l'ONF et bilan des feux 2025 en Région Provence-Alpes-Côte D'azur – Agence DFCI de l'ONF

Se reporter au diaporama présenté en séance par Mme. Florence BARTHELEMY et M. Rémi SAVAZZI (slides 35 à 45).

La restructuration de l'Agence DFCI de l'ONF est présentée par Mme. Florence BARTHELEMY, nouvelle Directrice déléguée de l'Agence DFCI Midi-Méditerranée.

M. Rémi SAVAZZI, Directeur du Pôle national DFCI, prend la parole pour présenter le bilan 2025 des incendies :

- Contexte météorologique :

La météo de l'année 2025 a été contrastée mais globalement chaude et sèche en saison estivale : hiver sec puis printemps arrosé, démarrage précoce de l'été avec une 1ère canicule en juin, une accalmie sur la dernière partie de juillet, puis une seconde canicule début août, et enfin une accalmie en fin d'été avec tout de même la persistance de conditions sèches sur le début de l'automne sur le littoral 06-83.

- Feux de végétation :

→ Nombre : 1750, soit deux fois plus qu'en 2024 et 1,3 fois la moyenne 2006-2021.

→ Surface : 300 ha, un peu moins qu'en 2024 et 1,3 fois la moyenne 2006-2021.

- Feux de forêt :

→ Nombre : 500, soit 1/3 de plus qu'en 2024, correspondant à la moyenne 2006-2021.

→ Surface : 1600 ha, soit 3,5 fois plus qu'en 2024 mais 1/3 de moins que la moyenne 2006-2021.

La baisse en surface permet de souligner l'effet de la politique DFCI.

- Les feux les plus importants :

→ 19 feux de plus de 10 ha (dont 4 feux de plus de 100 ha), soit 2,5 fois plus qu'en 2024, mais conforme à la moyenne.

NB : Ces feux représentent moins de 1 % des feux mais 81 % des surfaces brûlées.

→ Deux secteurs ont été plus touchés en 2025 : la vallée de la Roya au début du mois de mars et la Côte Bleue en juillet.

Parmi ces feux, il y a celui des Pennes/Marseille qui a couvert 616 ha. Le nombre de bâtis menacés est record (2^{ème} plus important) avec plus de 1500 bâtis dans le feu ou à moins de 50m, dont une centaine détruits ou brûlés intérieurement.

- A l'échelle nationale :

→ + de 16000 incendies, dont 2000 feux de forêt (1,4x la moyenne),

→ + de 30000 ha brûlés, dont 20000 par des feux de forêt (2x la moyenne),

→ + de 12000 ha en zone Natura 2000 / 17 % de forêts relevant du régime forestier,

→ 10 départements ont enregistré leur plus grand feu, avec une extension des incendies à l'ouest de la France ce qui confirme l'extension du risque établi dans le rapport des inspections générales cité par Isabelle BERTRAND en ouverture.

Suite à cette présentation :

M. Luc LANGERON, Directeur de la division communication et sensibilisation à l'Entente Valabre : Pourquoi n'y a-t-il pas d'information sur les causes dans ce bilan des feux ? C'est un sujet extrêmement important qui était bien étudié auparavant et qui a une tendance à être oublié.

M. SAVAZZI acquiesce quant au fait qu'il faut en parler car c'est un sujet majeur.

Mme. BERTRAND précise que la BDIFF a repris les éléments de Prométhée pour que les politiques prennent en compte les causes. C'est donc bien un sujet important qui est remonté avec M. SAVAZZI par le Ministère au niveau européen.

B. Bilan des actions 2025 du Comité :

- Présentation des travaux des groupes de travail biodiversité/paysage/DFCI – Région Provence-Alpes-Côte d'azur et DRAAF PACA

Se reporter au diaporama présenté en séance par Mme. Julie MARITON et Mme Coline LIMBARDET (slides 48 à 50).

Mme. Julie MARITON, chargée de mission DFCI à la Région, a rappelé la démarche des deux groupes de travail lancés en 2025 : GT1 "biodiversité et paysage dans les stratégies DFCI" et GT2 "prescriptions biodiversité et paysage dans les travaux DFCI".

Mme. Coline LIMBARDET, référente DFCI à la DRAAF, présente le livrable du GT1 "biodiversité et paysage dans les stratégies DFCI" dont l'objectif est la prise en compte de la biodiversité et du paysage dans l'élaboration d'un plan de massif, au travers de recommandations pour chaque étape d'élaboration d'un plan de massif.

Suite à cette présentation :

Question de M. Olivier PORRE, technicien responsable adjoint du pôle environnement – service forêt de la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : « Pour le GT2, pourquoi ne pas cibler également les bureaux d'études qui vont travailler pour la maîtrise d'ouvrage (pour études PIDAF, évaluation environnementales) dans le projet de montage d'une formation à destination des entreprises, FORSAP et maîtres d'œuvre ?

Réponse de Mme. MARITON, Région Provence -Alpes-Côte d'azur : Ce serait possible sur le principe mais ce n'est pas ressorti en priorité dans les premières réunions des GT. Nous savons que ces premières propositions sont de premières pistes mais qu'il y aura des suites à imaginer.

Question de Mme. Claire FAROUX, du Région Occitanie, en visio : Les livrables seront-ils envoyés ?

Réponse de Mme. LIMBARDET : Oui, ça sera fait, et partagé avec les régions voisines intéressées.

Remarque de Mme. Concha AGERO, Directrice interrégionale de l'OFB : ces GT traduisent d'importants travaux de concertation, très utiles et enrichissants. L'OFB s'inscrit aussi dans ce travail de conciliation et de compréhension mutuelle des enjeux et a monté une formation à la DFCI à destination des gestionnaires d'espaces protégés.

Mme. MARITON complète en indiquant qu'elle aura lieu du 26 au 29 janvier et que nous avons été associés (DRAAF et Région) au montage de cette formation par Marie THOMAS, Chargée de mission agriculture et forêt.

Mme. Sophie HERETE, Directrice des Espaces naturels et grands sites de France à la Métropole Aix Marseille Provence indique que c'est une bonne chose de former les entreprises à bien intervenir en tenant compte de la biodiversité mais revient sur la problématique des bureaux d'étude qui peuvent parfois proposer des mesures complètement incohérentes sur la partie environnementale.

Mme. MARITON confirme avoir pris note de l'importance du sujet « bureaux d'étude ».

- **Bilan des financements "prévention incendie" 2025** – DRAAF, DREAL, DPFM et Région Provence-Alpes-Côte d'azur

Se reporter au diaporama présenté en séance par Mme. Sandrine CANAS, Mme Coline LIMBARDET, Mme. Delphine PICOT et Mme. Elsa BARDI ASSANTE (slides 52 à 67).

Sont présentés les financements par structure :

- DPFM avec les crédits zonaux DFCI où 60 % des 2,58 millions d'euros sont ciblés sur les dispositifs de surveillance. On peut y ajouter les 12000 hommes-jours de la MIG DFCI ONF (dispositifs préventifs et OLD), soit l'équivalent d'environ 4,9 millions d'euros (chiffrage estimatif) ;
- DRAAF avec les crédits de la planification écologique DFCI : 3,11 millions d'euros en 2024 / 1,57 millions d'euros en 2025, dont 1 M€ de matériel DFCI pour l'ONF ;
- DREAL pour le Fonds verts / Axe 2 : avec 3,23 millions d'euros engagés (et 3,69M€ payés). Pour 2026, la mesure va être reconduite (même instruction, même bénéficiaires, et toujours avec l'objectif d'avoir des projets pour la protection des personnes et des biens en zones urbanisées) mais pas d'information à ce stade sur les montants alloués.
- Région avec les financements du « Plan guerre du feu » (prévenir, combattre, reconstruire), soit 40 millions d'euros depuis 2018 et 6,1 millions d'euros en 2025 :
 - Garde Régionale Forestière (250 GRF déployés sur 22 territoires),
 - Soutien aux travaux DFCI (11 M€ en contrepartie des 5,8 M€ de FEADER)
 - Véhicules CCFF (122 véhicules depuis 2018),
 - Aides aux communes sur les OLD (79 communes depuis 2018),
 - Aides aux actualisations des PIDAF/Plans de massif,
 - Aides aux études préalables pour la mise en place de servitudes,
 - « Fond SDIS » pour les équipements (5 millions d'euros),
 - Pélicandrome sur la base aéronavale d'Hyères (2,6 millions d'euros),
 - Aides pour études et travaux de réhabilitation post-incendie avec le fonds RESPIR.

Aucune structure n'a à ce jour de visibilité sur les budgets 2026.

C. Proposition de nouvelles actions 2026 à soumettre au Comité :

- **Projet de livrable "Qui finance quoi pour la prévention incendie en Provence-Alpes-Côte d'azur ?" – Région Provence-Alpes-Côte d'azur et DRAAF PACA**

Se reporter au diaporama présenté en séance par Mme. Coline LIMBARDET (slides 68 à 71).

Est présenté le tableau en cours de finalisation synthétisant le « qui finance quoi pour la prévention incendie en Provence-Alpes-Côte d'azur ? » co-construit en 2025 par la DRAAF, la DREAL, la DPFM et la Région.

La diffusion du tableau sera faite au cours de l'année 2026.

Suite à cette présentation :

Mme Cécile ALLEMAND, Chargée de mission financements extérieurs au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, salue ce travail et dit attendre avec intérêt sa diffusion.

- Stratégie DFCI à l'échelle des massifs :

- Présentation des méthodes « compartimentation » et « polygones » appliquées dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var – Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (83) et SDIS13

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Camille LERDA et M. Olivier PORRE (slides 73 à 88).

Sont présentés les méthodes de « compartimentation », appelée ainsi dans les Bouches-du-Rhône, et « polygones », dans le Var, qui structurent les stratégies DFCI développées dans les plans de massifs (13) et PIDAF (83).

Pour la méthode compartimentation, M. LERDA explique comment est déterminé collectivement le découpage du massif en compartiments en tenant compte de divers facteurs (historique, comportement du feu, effet de la pente, ensoleillement, vent, infrastructures de lutte, verrous, enjeux et agriculture). Cette compartimentation permet aux acteurs de terrain (forestiers, élus) de parler des mêmes zones et des mêmes enjeux. Les compartiments guident l'aménagement du territoire pour la prévention incendie.

Pour la méthode polygones du Var, M. PORRE illustre le travail effectué sur son territoire : des polygones sont identifiés en anticipation de la lutte. Ce peut être de plus petites entités, certaines identifiées comme stratégiques pour la protection de l'ensemble du massif. L'enjeu en mobilisant cette méthode peut être de concentrer les efforts (moyens humains et financiers) sur des zones très spécifiques afin d'éviter de disperser les initiatives. On espère ainsi une meilleure efficacité des ouvrages et des aménagements ciblés (ex : développement de coupures agricoles DFCI en focalisant l'effort d'animation foncière sur un secteur précis).

Suite à ces présentations :

Mme. Sabine DEBIT du CERPAM (Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée) précise que cette logique de compartimentation fonctionne vraiment bien avec les actions de pâturage, ce qui permet l'émergence de projets pastoraux avec une vocation DFCI.

M. LERDA complète en revenant sur le fait que cette méthode est maintenant comprise par tous les acteurs des Bouches-du-Rhône, qu'auparavant elle avait pu être mise en œuvre plus inconsciemment. Cela permet de traiter en parallèle tous les enjeux : paysagers, agricoles, pastoraux.

Question de Mme. Géraldine POLLET, DGA de la Région : Comment s'est articulé le travail côté Var pour l'exemple du plan de massif frontalier dans les Bouches-du-Rhône ?

M. LERDA explique que la réflexion DFCI est partagée avec les secteurs ou départements limitrophes, mais que le SDIS13 n'empiète pas sur les territoires varois pour définir la stratégie aux frontières administratives du département. L'exemple de la compartimentation à l'extrémité sud-est du 13 a été prise en compte lors de la mise à jour du PIDAF de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume dans le Var, ou du moins les choix stratégiques DFCI pris dans le cadre de l'étude.

Mme. Sophie HERETE, Directrice des Espaces naturels et grands sites de France à la Métropole Aix Marseille Provence explique que le SDIS livre la partie compartiment pour qu'elle soit intégrée dans le plan de massif. La maîtrise d'ouvrage travaille ensuite avec leurs homologues des départements voisins (Var, Vaucluse) pour travailler sur les continuités de pistes par exemple.

Question de Noémie MINCE, animatrice Natura 2000 à la Métropole Toulon Provence Méditerranée : Qui fait l'étude de compartimentation dans les Bouches-du-Rhône et qui finance ? Quelle différence avec le fonctionnement dans le Var ?

M. LERDA explique que c'est le groupe d'analystes feux de forêt du SDIS 13 qui est chargé de la compartimentation, en concertation avec les acteurs du territoire, au moment à l'actualisation du plan de massif. Quand un plan de massif est renouvelé, le SDIS reçoit la carte de limites du plan de massif et le SDIS produit sa compartimentation (allant au-delà de la méthode Catalane qui ne tient pas compte de la lutte). M. LERDA précise que ce n'est pas une prestation payante : c'est un accord trouvé en 2017 entre les maîtres d'ouvrage et le SDIS. Le but était d'apporter de l'opérationnel et une harmonisation méthodologique.

M. Xavier Joseph, Chef du groupement risques naturels et feux de forêt et responsable de l'équipe d'analystes au SDIS des Bouches-du-Rhône revient sur l'accord établi en 2017 : avait été constaté un positionnement d'ouvrages (pistes, points d'eau) pas toujours judicieusement positionnés au vu des besoins des SDIS pour la lutte. Sachant que ces travaux DFCI ont un coût conséquent, prennent du temps et demandent de l'entretien, le SDIS a souhaité par son travail de compartimentation guider l'emplacement des ouvrages aux endroits les plus stratégiques.

M. PORRE réagit pour souligner la différence avec le fonctionnement varois : dans le Var, ce n'est pas le SDIS qui réalise l'étude polygone : c'est une prestation payante que demande le maître d'ouvrage à un bureau d'étude. Dans le cas de la CCGST, c'est le bureau d'étude Warucene qui a été mobilisé. Cette étude a pris en compte les accès qui ont un rôle majeur pour laisser les services de lutte accéder aux verrous/zones stratégiques.

En conclusion de cette séquence, M. CORNILLAC des COFOR souligne que la réflexion de compartimentations ou de polygones apporte une bonne réflexion stratégique DFCI, porteuse d'espoir pour optimiser la concentration des efforts humains et financiers sur des zones stratégiques mais que celle-ci reste à éprouver dans le temps.

- Proposition de lancement d'un groupe de travail « Stratégie DFCI » – Région Provence-Alpes-Côte d'azur et DRAAF PACA

Se reporter au diaporama présenté en séance par Mme. Julie MARITON (slides 90 à 93).

Mme. MARITON, Région, propose au Comité le lancement d'un groupe de travail « Stratégie DFCI à l'échelle des massifs » pour 2026. Cela fait suite aux nombreux questionnements remontés par les acteurs au travers du GT1 biodiversité et paysage dans les stratégies DFCI". Par ailleurs, cela répondrait à un besoin du niveau national de préciser la définition des plans de massifs suite à la Loi incendie 2023 qui les rend obligatoires (en tant que déclinaison du PDPFCI). En effet, depuis 2023 une instruction technique doit sortir pour préciser ce que sont ces plans de massif et les propositions du GT PACA pourraient venir nourrir cette instruction.

Mme. MARITON expose des premiers questionnements qui pourraient être abordés par ce GT :

- quel contenu d'un plan de massif ? Points sur la stratégie DFCI, le programme de travaux, les servitudes, la sylviculture préventive, le pastoralisme, les coupures agricoles ...
- quel(s) cahier(s) des charges pour l'élaboration ou l'actualisation d'un plan de massif ?
- quel dimensionnement de la stratégie DFCI au regard du changement climatique ?
- quelles évolutions de la gouvernance des plans de massif ?

Suite à cette présentation :

M. Xavier Joseph, Chef du groupement risques naturels et feux de forêt au SDIS 13 insiste sur la nécessité d'étudier si l'enjeu d'adaptation des équipements DFCI d'aujourd'hui aux conditions de demain avec le changement climatique.

Mme. Claire POLARD, chargée de mission au service forêt du Pays de Fayence demande à voir quelle serait l'évolution des financements pour traiter les zones stratégiques et l'étude des polygones dans un contexte de réduction des financements.

En l'absence d'autres propositions, l'ordre du jour est épuisé.

CONCLUSION

Pour conclure ce Comité, Madame POLLET, Directrice générale adjointe, DGA Aménagement du Territoire et Développement Durable représentant Monsieur le président de Région, a remercié l'ensemble des participants, intervenants et organisateurs. Elle a souligné la dynamique constructive de ce Comité et l'émulation collective qu'il permet, avant de passer la parole à Monsieur DELMON, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, représentant Monsieur le préfet de région.

M. DELMON s'est associé aux remerciements de Mme. POLLET qu'il a renouvelés. Il est revenu sur l'importance de la pédagogie, de la communication, notamment pour les OLD. M. DELMON a souligné l'intérêt des livrables produits par ce Comité pour la lisibilité de la politique régionale DFCI, notamment concernant les financements. Pour conclure, il a rappelé que, malgré des conditions naturelles plus à risque, la diminution des surfaces brûlées en Provence-Alpes-Côte d'Azur permet d'encourager à la poursuite de ces travaux régionaux, qui servent de modèle pour d'autres régions.

Rédigé à Marseille, le 28 janvier 2026 par le secrétariat de la CRFB

Nota : Toutes les annexes ainsi que le présent compte-rendu seront téléchargeables sur le site internet de la DRAAF :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

Rubrique : [Accueil](#) > [PRODUCTION & FILIÈRES](#) > [Forêt / Bois / Energie](#) > [Gouvernance et stratégie de la politique forestière régionale](#) > [La Commission Régionale de la Forêt et du Bois](#) > [Le Comité Régional DFCI](#)